

SERVICE DES TERRES  
TERRITOIRES  
DU  
RUANDA-URUNDI

N° 66 /T.F.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Usumbura , le 7 Janvier 1938.

N° 67 /T.F.-Transmis copie pour information à  
Monsieur l'Administrateur Territorial de et à  
Astrida avec prière de vouloir bien soumettre les  
contrats joints, à la signature de l'intéressé.

Réponse au n° .....  
du ..... 19

ANNEXE

OBJET :  
Terrains à Astrida.

Le 10.1.38  
31 /T.F.

Le Gouverneur JUNGERS,

Jungers



Monsieur,

*Le Gouverneur Jungers a reçu ce document le 10.1.38*  
J'ai l'honneur de soumettre à votre signature, par  
l'intermédiaire de l'Administrateur Territorial d'Astrida, 3 contrats  
de location établis pour les parcelles de terres sollicitées à  
Astrida.

Le tarif minimum fixé par mon ordonnance N°89/T.F.  
du 23 décembre 1937 vous a été appliqué et les termes des contrats  
portés à 3 ans. Il vous sera loisible d'obtenir l'achat ou la loca-  
tion des parcelles pour une plus longue durée aussitôt que les ter-  
rains auront été mis en valeur conformément à mon avis du 25.10.37,  
paru au B.O.R.U. de novembre 1937.

La parcelle N°5b du lotissement d'Astrida vous sera  
réservée jusqu'au 31.12.38 et en cas de demande de la parcelle N°6,  
la priorité vous sera donnée.

L'autorisation d'occupation du terrain situé en  
berdure et à l'Est des parcelles 5 A et 5b, sur une profondeur de  
60 m. vous est accordée pour l'établissement d'un court de tennis  
et un jardin d'agrément, à usage public.

Cette autorisation d'occupation vous est donnée à  
titre précaire et pourra vous être retirée après préavis de 3 mois  
sans que cette décision doive être motivée ni donner lieu à indem-  
nité ou compensation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considé-  
ration très distinguée.

Le Gouverneur, JUNGERS,

A Monsieur Faucon, Aimé, Hotelier

sé/JUNGERS.

à ASTRIDA .-